



MOBILITÉ

TRANSPORT SCOLAIRE, LES INSCRIPTIONS SONT LANCÉES !

La rentrée pour un élève c'est la période des nouveautés ! On change de classe, de niveau, de professeurs, de copains parfois ! Cette année pour les scolaires on change aussi les transports ! Détails de ce qui change et de ce qui ne doit pas bouger !

Mis en ligne le 30 avril 2019

Ce qui change

- > **Le nom** : comme annoncé ci-contre les élèves prendront dès la rentrée des Cars Aléop et non plus Lila.
- > **Le donneur d'ordre** : Sous le nouveau nom ALEOP c'est aussi un transfert de compétences, en effet c'est la Région qui reprend à sa charge ce service public de transport scolaire.
- > **Le prix** : Jusqu'à présent le prix était défini selon le quotient familial, allant d'un minimum par enfant de 99 € par an à 208,50 €. Avec Aléop, le prix est le même pour tous soit 110 € par an et par enfant, et c'est gratuit à partir du 3ème enfant transporté.
- > **Le badge** : Tous les scolaires auront leur propre badge magnétique à présenter devant le lecteur automatique à chaque trajet.
- > **La montée et la descente** : les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus devront être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par un des parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.
- > **Les inscriptions** : Elles se font uniquement en ligne sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires> et ce, jusqu'au 15 juillet. Attention aux retardataires, passé cette date, c'est une pénalité de 20 €.

Ce qui ne change pas

La communauté de communes de son côté souhaite toujours faire des transports scolaires un service de proximité. Pour cela elle maintient dans certains cars la présence d'un adulte supplémentaire pour aider à monter les cartables ou mettre les ceintures de

sécurité des plus petits. Elle co-financera avec la Région ce dispositif qui existe déjà pour 28 des cars qui parcourent le territoire. Elle reste enfin votre référent pour toute demande de renseignements, horaires, itinéraires, arrêts...

Rendez-vous sur le portail d'inscription sur : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Contact : transport@cceg.fr

Le transport scolaire en chiffres : **4400** élèves sont transportés chaque jour par **75** véhicules qui parcourent **+ 1 Million** de kms par an



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.